



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau des Collectivités Territoriales
Et de l'Environnement

Douai, le 20 février 2014

Réunion de la CSS société MINAKEM à Beuvry-la-Forêt

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : jeudi 12 décembre 2013

Participants :

Collège Administration

- Madame JUHEL, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Douai
- Madame NADOLNY, sous-préfecture de Douai
- Monsieur DUPRIEZ, DREAL
- Madame CIGLIANA, DDTM

Collège Exploitant

- Monsieur DUQUESNOY, Directeur MINAKEM
- Monsieur TOURBEZ, MINAKEM

Collège Collectivités

- Monsieur RICQ, Mairie de Beuvry-la-Forêt

Collège Représentants des Salariés

- Monsieur RIQUET, CHSCT MINAKEM
- Monsieur LAGACHE, CHSCT MINAKEM

Personne qualifiée

- Monsieur FALEMPE, SDIS
- Madame DUFLOS, S3PI

I) Présentation des CSS

Madame DUFLOS indique que le décret de février 2012, complété par la circulaire de novembre 2012, prévoit de remplacer les CLIS et les CLIC par des Commissions de Suivi de Site (CSS) dans une logique de simplification administrative.

Comme pour les CLIC, les missions des CSS sont de :

- créer un cadre d'échanges sur les actions menées par les exploitants des installations classées pour prévenir les risques technologiques et, dans le cadre de la CSS, les risques chroniques ;
- suivre l'activité des installations classées ;
- promouvoir l'information du public.

En outre, la CSS sert de cadre pour mener une concertation préalable à une enquête publique. Elle est également consultée sur l'étude d'impact relative aux installations de stockage de déchets.

Les cinq collèges composant la CSS (Administrations de l'Etat, Elus, Riverains, Exploitant et Salariés) doivent se réunir au minimum une fois par an.

Pour le fonctionnement de la CSS, un bureau composé d'un président et d'un représentant de chaque collège est créé. Le bureau doit se concerter avant les réunions plénières pour fixer leur ordre du jour (possibilité par voie électronique). Trois membres de bureau peuvent décider de la tenue d'une réunion. La durée de mandat des membres passe de trois à cinq ans.

Par ailleurs, tous les collèges bénéficient du même poids dans la prise de décision. La règle du plus petit commun multiple doit être appliquée.

Il est désormais possible d'ouvrir les réunions CSS au public (il conviendra d'en informer le S3PI) ainsi que d'associer des personnalités qualifiées et d'entendre ponctuellement des experts.

II) Désignation du président et des membres du bureau

Le Directeur de l'exploitation, Monsieur DUQUESNOY, est désigné Président de la CSS.

Les membres du bureau sont :

- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant pour le collège Administrations de l'Etat ;
- Monsieur le Maire de Beuvry la Forêt ou son représentant pour le collège Elus ;
- Monsieur TOURBEZ, Responsable HSE de MINAKEM, pour le collège Exploitant ;
- Monsieur LAGACHE, membre du CHSCT de MINAKEM, pour le collège Salariés.

Les membres du collège Riverains étant absents, aucun représentant n'est désigné en séance. Ils seront contactés afin qu'ils définissent un représentant associatif.

III) Présentation du bilan annuel MINAKEM

Monsieur DUQUESNOY signale que la société Minakem développe des procédés de synthèse chimique pour fabriquer des molécules qui entrent dans la production de médicaments. Le site emploie 140 personnes. En 2012, le chiffre d'affaires s'élevait à 30,5 millions d'euros.

En 2012, six accidents de travail avec arrêt (majoritairement des troubles musculo-squelettiques -TMS) et 38 soins (brûlures chimiques, TMS, coupures, chutes, etc.) ont été enregistrés. Aucun accident lié aux intoxications par produit chimique ne s'est produit. En 2013, les accidents et leur gravité ont diminué. Il en est de même pour les soins.

La démarche sécurité et santé au travail (SST) est basée sur le document unique, qui distingue désormais les activités différentes de chaque service.

Au niveau des formations, toutes les personnes nouvellement arrivées reçoivent une formation initiale à la sécurité. Des formations SST et un « rappel des règles » sont dispensés chaque année. S'agissant de l'hygiène industrielle, deux CMR ont été substitués par d'autres produits.

Monsieur TOURBEZ évoque ensuite les éléments relatifs au risque industriel. L'étude de danger a été révisée en 2013.

Deux exercices POI (Plan d'Opérations Internes) ont été effectués. Un autre exercice a été organisé en heures creuses (avec la participation des secours extérieurs). Il a ensuite été décidé de mettre en place une organisation différente pour les heures pleines et les heures creuses.

L'alarme s'est déclenchée à trois reprises en 2012 (à la suite de deux erreurs humaines et d'une fuite d'acide chlorhydrique) et une fois en 2013 à la suite d'un incident dans un sècheur mélangeur. Les causes ont été identifiées. Des actions correctives ont été mises en place.

Des formations d'intervention sont dispensées pour l'utilisation des extincteurs, des robinets d'incendie armés et des matériels lourds scaphandres.

La sécurité des procédés consiste à vérifier la stabilité des matières premières, des milieux réactionnels et des produits formés. En outre, des études de déviation sont réalisées.

Des contrôles Eau (nappes et rejets) ont été réalisés en 2012. Un contrôle Air a été effectué en 2013. Les rejets aqueux ont été contrôlés de manière inopinée. L'ensemble des contrôles ont reçu des résultats conformes.

A la suite de l'incident de septembre 2013, qui a provoqué une pollution olfactive pendant plusieurs jours, des actions ont été mises en place :

- augmentation du débit de la STEP pour évacuer les eaux plus rapidement ;
- ajustement du pH du bassin d'homogénéisation de manière à atténuer le dégagement de DMS ;
- sensibilisation du personnel ;
- communication à la DREAL ;
- traitement des plaintes des riverains.

Par ailleurs, l'Entreprise a décidé de communiquer à l'association ABRIS des dates de campagnes de traitements susceptibles de générer des odeurs incommodantes (toutes les six semaines).

S'agissant du bilan réglementaire, la DREAL a réalisé une inspection renforcée en 2012 sur le vieillissement des installations (des investissements ont été effectués depuis) et trois inspections en 2013.

L'inspection du travail s'est rendue sur le site pour un contrôle. Deux audits ont été effectués en 2012.

En 2013, les actions HSE ont concerné :

- l'hygiène industrielle (campagnes de mesurage d'exposition aux ACD, établissement des fiches individuelles de prévention à partir des paramètres de pénibilité au travail) ;
- la sécurité-environnement (démarche santé et sécurité au travail, réalisation de l'étude ATEX, intégration du service HSE, actualisation de l'étude de dangers, diagnostic amiante, réactivation des inspections et audits internes HSE, évaluation des risques psychosociaux et modification du traitement des déchets).

Monsieur DUQUESNOY annonce qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, la société Minakem SAS deviendra Minakem Beuvry Production SAS.

Monsieur RICQ signale que le Tour de France passera à Beuvry-la-Forêt en 2014.

Monsieur DUPRIEZ souhaiterait que la DREAL soit associée aux préparatifs afin d'anticiper les organisations et les adaptations nécessaires avec l'exploitant.

Madame DUFLOS annonce que le S3PI et les industriels ont réalisé, avec l'aide de la DREAL, une campagne d'information du public. Une brochure et des affiches, avec les consignes à suivre en cas d'accident, seront distribuées par les mairies au mois de janvier. En outre, un site internet reprenant l'ensemble des éléments sera mis en ligne.

Pour le Sous-Préfet,
La Secrétaire Générale


Dominique JUHEL